



## Cotisation syndicale et déclaration de revenus 2012

EDITO

Le versement de la cotisation syndicale matérialise notre appartenance à la CGT et constitue un élément vital du financement de l'organisation. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des institutions. Sur un principe d'égalité, elle a été fixée statutairement à 1% du salaire net ; ainsi chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus. Pour rappel, il est bon de faire le point sur le montant de cette cotisation chaque année et d'en informer le trésorier de votre syndicat. Mais à quoi sert-elle cette cotisation ? Elle irrigue l'ensemble des structures de la CGT, du syndicat qui mène l'action dans l'entreprise à la confédération. Elle sert à financer leur activité et leur fonctionnement par le biais d'une répartition opérée entre les organisations, mais aussi à animer, à développer et à renforcer toute notre action. Les fédérations qui interviennent dans le champ professionnel, ainsi que les unions locales, les unions départementales et les comités régionaux, qui eux interviennent dans le champ territorial, ont en effet besoin de moyens financiers pour vivre et mener une activité efficace.

Jusqu'alors, l'adhésion à une organisation syndicale donnait droit à 66 % de réduction d'impôt, **mais à condition d'être imposable. Une injustice !**

Dorénavant, la cotisation syndicale est déductible **pour tous les contribuables**. Cette revendication de la CGT est enfin satisfaite. **Désormais, tout syndiqué-e imposable ou non pourra bénéficier d'un crédit d'impôt !** (JO du 30/12/12 loi de finances rectificative 2012 qui instaure un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations syndicales).

Cela rétablit donc une égalité de droit pour tous les adhérents.

**Ce crédit d'impôt, à hauteur de 66 % des cotisations est applicable dès la déclaration des revenus 2012.**

La condition à respecter pour profiter de ce crédit d'impôt est de ne pas opter pour la déduction des frais réels, mais être soumis à la déduction forfaitaire de 10 %. Dans le cas contraire, on peut uniquement déduire les cotisations syndicales payées dans l'année des salaires imposables. Pour exemple, pour une cotisation mensuelle de 10 €, il n'en coûtera à l'adhérent-e que 3.40 €

Pensez à joindre le reçu remis par le syndicat à votre déclaration, sauf si vous déclarez vos revenus par internet.

Le règlement de la cotisation ne doit plus être un frein à la syndicalisation. Soyons plus nombreux et plus forts pour agir.

Caroline Marichal

### Sommaire :

- P1 : Edito / Agenda
- P2 : Besoin de bras pour la fête / Commission Acte III
- P3 : Mobilisation du 19 juin
- P4 : Communiqué unitaire cheminots



N° 1461 DU VENDREDI 31 MAI 2013

DEPOSE LE 31 MAI 2013

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D

### AGENDA :

- **Dès maintenant** : campagne de communication pour la fête du 15 juin (besoin de bras)
- **4 juin** : CE de l'UD
- **10 juin (après-midi)** : commission Acte III



## RAPPEL ET BESOINS URGENTS

Dernière ligne droite avant la fête des luttes et de la solidarité... c'est le moment de mettre un grand coup pour donner de la visibilité à notre initiative, à la fête des syndicats Cgt du département !

Préparer donc vos balais et les seaux de colle, les affiches sont à l'Union Départementale et vous attendent.

***Une nouvelle fois, nous faisons appel aux militant-e-s et aux syndicats !***

A ce jour :

- nous avons encore à vendre des billets de souscription (ces billets valent ticket d'entrée et de tombola) ;
- nous avons besoin, encore, de camarades disponibles dès le vendredi 14 et jusqu'au lundi 17 juin pour le montage, la tenue et le démontage de la fête ;
- nous avons besoin de ressources matériels : barnums, éclairages, matos électrique, etc... ;
- nous avons besoin de camarades pouvant participer à la campagne de communication : préparation des affiches sur cartons, besoins de cartons, collage sur les bassins d'emplois ;
- nous avons besoin de tenir des stands syndicaux, avec tracts, animations, discussions sur les enjeux, points d'information, etc.

**Les infos sont en ligne sur le site de l'UD et sur nos réseaux sociaux... faites tourner pour faire venir !**

## COMMISSION ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION

L'UD Cgt 63 rappelle qu'une commission Acte III se met en place dans le département.

**Elle se réunira le 10 juin à 14h00 à la Maison du Peuple**

Pour vous inscrire, merci de suivre le lien :

<https://docs.google.com/forms/d/1Bk68TUmZLAQ16weXQwpPLkoTjt0SS025ZrJLp3ouJMY/viewform>

ou bien, appelez à l'UD au 04 73 31 87 87.

L'ensemble des syndicats est invité à solliciter des camarades pour y participer, afin de définir notre démarche (informations, formations, revendications, actions...).

Après la journée d'études organisée le 28 mai par les camarades des Services Publics, emparons-nous toutes et tous de ce sujet.

Vous trouverez plus d'informations sur le site <http://www.spterritoriaux.cgt.fr/>

# CONSTRUISONS LA MOBILISATION

## PORTONS NOS REVENDICATIONS

Pour combattre l'austérité imposée au peuple européen et à la veille de la conférence sociale à la française (les 20 et 21 juin), et à quelques jours du Conseil européen (les 27 et 28 juin), les salarié-e-s doivent agir ! Le dialogue social nouveau, marque de fabrique du gouvernement Ayrault, n'apporte pas de réponses aux exigences sociales. Bien au contraire, c'est le patronat qui réussit à imposer ces velléités.

La commission exécutive de l'UD Cgt 63 se réunira le 4 juin. Des décisions doivent être prises pour construire des plans de travail. Les infos des syndicats, les avis des militant-e-s peuvent être transmises à l'UD pour mieux préparer la mobilisation.

Extrait de la note de la Confédération concernant l'organisation du processus de mobilisation de la semaine d'action européenne du 7 au 14 juin 2013 et de la construction du 19 juin prochain.

Les organisations de la Cgt ont à disposition :

- La semaine européenne d'action du 7 au 14 juin au cours de laquelle de multiples initiatives d'action, de déploiement sont actées et en préparation dans les professions et les territoires.
- Le « 4 pages confédéral », livré le 7 juin dans les organisations, sera à intégrer fortement dans les plans de déploiement jusqu'à la Conférence sociale. Cet outil est essentiel pour **mener la bataille des idées autour des propositions revendicatives de la CGT**, ancrées sur les urgences et attentes sociales (**Emploi, Salaires, Protection Sociale, Services Publics...**).  
Faire connaître nos propositions, pour une autre répartition des richesses, condition indispensable à tout progrès social, est d'autant plus important que la Presse se fait déjà écho de propositions régressives, à l'approche, notamment, de la Conférence sociale.
- L'engagement de tous, autour des journées professionnelles programmées dans la semaine du 10 au 15 juin, est un élément moteur dans la construction du processus de mobilisation. Nous devons élever le rapport de force en permettant l'irruption des salariés, privés d'emploi et retraités sur le terrain social.
- Pour ce faire, la journée européenne du 19 juin, à l'appel de la CES avec pour mot d'ordre : « **contre l'austérité et pour un changement de cap en Europe** » est un cadre d'expressions revendicatives à vocation le plus large possible. Au-delà de l'appel unitaire au rassemblement à Paris, les organisations de la CGT doivent impulser en territoire (département ou région) des rassemblements, manifestations interprofessionnelle (...).  
Un cadre unitaire peut aussi être recherché. Un tract dédié à la journée du 19 juin sera transmis aux organisations et adaptable notamment sur les contours et les modalités d'actions.

La responsabilité de la CGT dans la période est grande. **L'engagement de toutes ses forces militantes demande de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de réussir tous ces rendez-vous et créer une dynamique de mobilisation durable du monde du travail.**

Fraternellement,  
La Permanence confédérale

# **COMMUNIQUÉ UNITAIRE DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES DE CHEMINOTS POUR LA JOURNÉE DU 13/06/2013**

Dans un contexte où la réforme du système ferroviaire annoncée par le Gouvernement suscite inquiétude et vigilance des cheminots, les fédérations syndicales **CGT, UNSA, SUD-Rail** et **CFDT** de cheminots, représentatives à la SNCF, se sont réunies, lundi 27 mai 2013. Renouvelant leur opposition aux premières préconisations des rapports Auxiette et Bianco, nos fédérations interpellent le gouvernement pour qu'il prenne en compte nos propositions pour construire un projet de loi répondant aux besoins de la Nation et des usagers à partir d'une entreprise ferroviaire publique intégrée, la SNCF, seule capable de répondre aux enjeux de sécurité, d'aménagement du territoire et d'égalité de traitement. Elles ont étudié les suites à donner à la demande de concertation immédiate déclenchée auprès de la direction de la SNCF, déposée unitairement le 17 mai dernier.

La direction SNCF a reçu les fédérations syndicales le 22 mai dernier. Cette réunion, dans laquelle la direction s'est arc-boutée sur une posture du refus s'est terminée sur un constat de désaccord.

En conséquence, les fédérations syndicales **CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT** de cheminots ont décidé d'appeler à la mobilisation unitaire des cheminots par la grève le 13 juin 2013.

## **Elles déposent un préavis de grève couvrant la période de travail du mercredi 12 juin 2013 à 19h00 au vendredi 14 juin 2013 à 8h00.**

Les fédérations syndicales de cheminots **CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT** restent disponibles pour engager des discussions sur l'ensemble des revendications exprimées dans ce préavis :

- Le respect des dispositions statutaires et réglementaires trop souvent bafouées, notamment en matière de recrutements hors statut, d'utilisation abusive d'emplois précaires, de mutations et lors des exercices de notations ;
- L'emploi et les recrutements au cadre permanent avec une réévaluation à la hausse des effectifs de l'EPIC pour l'année 2013 ;
- Les salaires, avec une augmentation générale dans le cadre des négociations prévues en juin et une revalorisation des pensions de retraite ;
- Un moratoire sur l'ensemble des réorganisations et restructurations qui impactent les différents services et métiers de l'entreprise ;
- Une autre prise en compte de la sûreté et de la sécurité des agents par une ré-humanisation des gares et des trains ;
- Une perspective lisible de la relance du frêt par une révision de la stratégie lancée par les plans Véron et Marembaud qui s'accélère aujourd'hui. Le rapport de la commission économique du CCE, dans le cadre de la procédure de droit d'alerte, doit servir de base de réflexions à une réorientation totale de la politique menée dans cette activité ;
- Un retour à une production mutualisée par la fin du pilotage par activité et la création d'établissements multi-activités articulés autour des métiers dans les territoires ;
- Le maintien de la gestion des Prestations Familiales au sein des services compétents de la SNCF.

En choisissant le blocage du dialogue social, la direction de la SNCF porterait l'entière responsabilité de cette situation conflictuelle.

Les Fédérations de Cheminots **CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT** s'adresseront unitairement aux usagers la semaine prochaine afin de les informer des raisons qui les conduisent à appeler les cheminots à cesser le travail, le 13 juin 2013.

Paris, le 28 mai 2013